

Inauguration des nouveaux locaux d'une maison médicale de garde à Montpellier le 23 juillet

La maison médicale de garde de Montpellier Lapeyronie a déménagé au sein des locaux du CHU de Montpellier le 24 juin 2024. Auparavant située rue des Tourterelles à Montpellier, elle se trouve dorénavant au CHU, au niveau de la consultation Médecine Physique et de Réadaptation de l'hôpital Lapeyronie.

Afin de parfaire l'articulation entre les services hospitaliers et la médecine de Ville, la maison médicale de garde (MMG) est située à proximité du service des urgences (elle était l'une des dernières MMG à ne pas l'être).

La maison médicale de garde est accessible après un appel au Centre 15. Son accès se fait par la cour, sous la passerelle. Enfants et adultes y sont accueillis par les médecins généralistes tous les jours de la semaine de 20h à minuit, les samedis de 12h à minuit et les dimanches et jours fériés de 8h à minuit.



La MMG de Montpellier Lapeyronie est gérée par l'association Maison Médicale de Garde de Montpellier (MAPS), dont le président est le Dr Jean-Marc Laruelle, médecin généraliste à Montpellier.

Ce déménagement a donné lieu au financement par l'ARS d'une seconde astreinte de médecin pour accueillir les patients sur site. L'ARS finance annuellement 105 840 € pour les astreintes de médecins (hors actes) et 150 000 € pour le budget de fonctionnement de la MMG. L'Assurance Maladie finance les actes des médecins.

Les maisons médicales de garde jouent un rôle central dans la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA), organisation médicale qui permet de répondre aux besoins de soins non programmés de la population en dehors des horaires d'ouverture habituels des cabinets médicaux. La permanence des soins est une mission de service public assurée par les médecins généralistes libéraux, en collaboration avec les établissements de santé. Les maisons médicales de garde concourent à préserver les moyens dédiés à l'Aide Médicale Urgente et à garantir leur mobilisation à bon escient, en évitant l'accès spontané aux services d'urgences et les hospitalisations inutiles. Elles réalisent des prestations non programmées de médecine générale, uniquement aux heures de la permanence des soins. Les MMG constituent des structures facilement identifiables pour la population ainsi que pour la régulation et offrent aux médecins qui y exercent un lieu d'exercice sécurisé.

L'Agence Régionale de Santé se mobilise avec ses partenaires pour garantir à tout moment, sur chaque territoire, un égal accès aux soins à l'ensemble de la population résidente et de passage (saisonniers et touristes) en Occitanie. Les médecins qui réalisent leurs astreintes au sein des MMG en organisent le fonctionnement. L'ARS joue un rôle facilitateur dans leur implantation, leur répartition, leur mode de fonctionnement et leur financement. L'ARS a financé le CHU de Montpellier à hauteur de 104 000 € pour l'adaptation des locaux de la maison médicale de garde.

**Inauguration de la maison médicale de garde de Montpellier Lapeyronie mardi 23 juillet :
CHU de Montpellier, hôpital Lapeyronie, 371 avenue du Doyen Gaston Giraud, au niveau de la
consultation Médecine Physique et de Réadaptation : entrée par la cour, sous la passerelle**